



Numéro 69 - 9 janvier 2018

## CTL du 9/01/2018

### COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

#### Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. PAILLET, M. RAYMON, Mme GIGUET

#### Représentants des personnels :

**CGT Finances Publiques :** M. HINDERSCHID (T), M. WAY (T), M. TEUILLIERAS (S),

**FO DGFIP :** M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

**SOLIDAIRES Finances Publiques :** M. LAROUSSINIE (T), Mme ESCURE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. HINDERSCHID (CGT)

M. MORICEAU ouvre la séance en présentant ses vœux aux membres de l'instance.

Les organisations syndicales n'ont pas de déclaration liminaire à lire mais pour autant M. WAY (CGT) précise que la CGT ne fait pas de déclaration car, dans les circonstances actuelles, elle n'aurait fait que reprendre les thèmes abordés lors des précédents CTL qui portaient sur les fermetures des Trésoreries de Montsalvy et Laroquebrou. Il tient malgré tout à rappeler l'opposition de la CGT à la mise en place du jour de carence et l'inefficacité de cette mesure.

#### **I – Approbation du procès verbal de la réunion du 14 décembre 2017 (pour avis) :**

Sans observations, le PV de la réunion du 14 décembre est approuvé à l'unanimité.

#### **II – La situation des emplois – examen du transfert des emplois de la Trésorerie de Laroquebrou (pour avis) :**

M. MORICEAU précise que l'arrêté ministériel du 15 décembre publié le 27 décembre, formalisant la fermeture de la Trésorerie de Laroquebrou, a été modifié par un arrêté du 27 décembre publié le 30 décembre suite à une erreur dans la répartition des collectivités locales vers les Trésoreries d'Aurillac-Banlieue et de Maurs.

Cette fermeture entraîne une modification de la répartition des emplois, il propose donc de transporter l'emploi de cadre C à la Trésorerie de Maurs, l'emploi d'IDIV comptable sera transformé en IDIV administratif et implanté à la direction.

M. WAY (CGT) demande si les agents bénéficieront de la prime de restructuration et si le comptable

bénéficiera d'une compensation de ses indemnités.

M. MORICEAU confirme que la prime de restructuration sera attribuée et les indemnités compensées pendant trois ans. Il précise avoir rencontré le Maire de Laroquebrou, une permanence sera tenue dans les locaux de la mairie le jeudi, l'agent chargé de la permanence aura tous les outils pour travailler. Ce sera l'ancien agent de Laroquebrou qui la tiendra.

M. HINDERSCHID (CGT) signale que les agents de la Trésorerie d'Aurillac-Banlieue devront donc tenir deux permanences par semaine, l'une à Montsalvy et l'autre à Laroquebrou et ce le même jour. Cela risque de mettre en difficulté le poste les jeudi.

M. MORICEAU précise que c'est à la demande du Maire que le jeudi a été retenue mais qu'il doit être possible de changer pour un autre jour à l'exception du mardi où les locaux sont occupés par une permanence du Conseil Départemental. Il met au vote sa proposition.

**VOTE : CONTRE 4 (2 CGT – 2 Solidaires),  
ABSTENTION 2 (FO)**

*Les élus CGT ont voté contre la proposition du directeur car il s'agit là de la conséquence de la fermeture de la Trésorerie. Notre organisation syndicale s'est opposée, avec les autres organisations syndicales départementales, les agents du département, les populations locales, les élus locaux et nationaux, à cette fermeture et ne peut donc logiquement, comme pour Montsalvy, que rejeter toute mesure découlant de ce fait.*

### **III – Questions diverses :**

M. WAY (CGT) revient sur les modalités de remboursement de frais de déplacement à Clermont-Ferrand. Il évoque entre autres la situation d'un collègue devant être présent avant le début de la formation, donc avant 8h30, afin d'organiser la cession puisque formateur. Il est donc légitime que, soit ses frais de véhicule, soit la nuitée précédente soient pris en compte.

Mme. GIGUET rétorque que c'est un choix individuel de la personne d'être formateur.

M. JOUVE remarque que le département du Cantal contribue beaucoup à la formation et qu'il serait temps, compte tenu de nos moyens, de marquer une pause, charge aux autres départements de compenser.

M. WAY (CGT) condamne cette position et indique que la CGT continuera à œuvrer, dans l'intérêt des agents, sur ce sujet.

M. HINDERSCHID (CGT) tient à préciser que la demande des agents de la Trésorerie Principale d'Aurillac est de voir leurs locaux rafraîchis et qu'ils ne souhaitent pas de déménagement.

M. RAYMON déclare avoir visité les locaux et que, pour lui, ils sont tout à fait corrects et ne réclament absolument aucun travaux. Ce poste n'a rien de comparable avec la Trésorerie de Murat.

M. HINDERSCHID (CGT) répond que l'on ne peut pas se satisfaire de la politique du «*c'est pas plus mal que si c'était pire*» et qu'il est facile de trouver plus mal loti afin de refuser toutes améliorations, surtout lorsque l'on est soit même dans une situation des plus confortables.

M. RAYMON estime, que la CGT a trouvée «*un nouvel os à ronger*», que cette discussion est vaine. Il préfère quitter la salle que de participer à de tel débats.

M. HINDERSCHID (CGT) lui répond qu'il vaut mieux se taire que de tenir de tel propos.

M. MORICEAU convient qu'il serait possible de trouver une solution pour effectuer ces travaux, qu'il faut avant tout chiffrer.

M. HINDERSCHID (CGT) signale que la CGT à d'autres os, bien plus gros, à ronger et demande quels sont les projets de restructuration en cours.

M. MORICEAU répond qu'il n'a rien de prévu, qu'il est toujours en attente des orientations que définira CAP 2022 mais qu'en tout état de cause il n'y aura pas de fermeture de Trésorerie en 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vos élus CGT au CTL  
Daniel HINDERSCHID, Luc WAY, José TEUILLIERAS